

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD83

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 33 A

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut y satisfaire »,

les mots :

« y satisfait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage du verbe « pouvoir » risque de créer une ambiguïté sur le caractère impératif de la mise en œuvre de la compensation. Sa suppression évite toute équivoque.